

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 5 MAI 2023

Date de la convocation : 28 avril 2023

Nombre de membres :

- Elus : 14
- Présents : 10
- Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois et le cinq mai, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Bertrand BUTIN, M. Jean-Claude BASSE, Mme Jessie MACCIO. Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Jacques PEIRANO à M. Rolland BALBIS, M. Brice DELAHOUCHE à Mme Martine FAYAUBOST, Mme Oana BRISCARU à Mme Rose-Marie ESCARRAT, Mme Lydie BOTTACCHI à M Pierre CONSTANS.

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2023
2. Assainissement collectif : institution de la participation au financement de l'assainissement collectif lors du raccordement.
3. Transformation de la Poste en Agence Postale Communale
4. Symielecvar : transferts et reprises de compétences
5. Décisions modificatives
6. Affaires diverses.

Point 1 – D 33 2023 : Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2023 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée. Il convient de voter son approbation.

Voté à l'unanimité.

Point 2 – D 34 2023 à D24 2023 Assainissement collectif : institution de la participation au financement de l'assainissement collectif lors du raccordement

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE), cette participation est instituée par délibération du Conseil Municipal et est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

Le Conseil Municipal doit valider cette modification. Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer cette nouvelle participation.

Cette PAC sera instituée au 15 mai 2023, suite vote de cette délibération.

Les montants sont pour :

- Les constructions nouvelles : 2 600 € (auparavant 2134 €)
- Les constructions existantes : 1 000 € (auparavant 800 €)

Les tarifs des communes voisines sont plus élevés.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 3 – D 35 2023 à D27 2023 : Transformation de la Poste en Agence Postale Communale

Les services de la Poste de la commune ne peuvent plus être maintenus par manque d'activité. Il est donc proposé par la Poste de transformer ce service en une Agence Postale Communale au sein de la Maison des services.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce transfert.

M. le Maire précise qu'une aide financière sera perçue pour l'installation du bureau ainsi qu'une indemnité mensuelle pour la prise en charge des salaires.

Le distributeur de billets est maintenu à son emplacement actuel.

La Poste propose également la mise en place d'un pôle numérique pour faciliter les démarches des administrés.

L'agence sera ouverte aux mêmes horaires que la Mairie. Elle proposera les produits et services postaux habituels.

Martine FAYAUBOST demande si le service sera ouvert aux associations. Cette question sera exposée lors du prochain rendez-vous avec les responsables de la poste.

Rolland BALBIS fait lecture de la fiche de poste de l'agent affecté à ce service.

La formation au sein d'une autre Agence Postale Communale est prévue pour 3 agents.

La sécurité sera également un point important lors de ce transfert.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 - D 36 2023 : SYMIELECVAR : transfert et reprises de compétences

M. Pierre CONSTANS, adjoint délégué au SYMIELECVAR, présente les transferts prévus :

Par délibération en date du 14/12/2022, la commune de **CARCES** a acté le transfert de la compétence n°8 « Maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 26/01/2023, la commune de **GONFARON** a acté le transfert de la compétence n°8 « Maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 10/02/2023, la **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)**, a acté le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR.

Les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – D 37 2023 : Décisions modificatives budgétaires

Lors du Conseil Municipal du 29 Mars 2023, le Conseil Municipal a voté le Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et M ROUX. Il convient d'inscrire cette opération dans le budget. De plus, des travaux pour installer le poteau incendie de Mme BREMOND ont nécessité une traversée de route et ont donc entraîné des frais supplémentaires. La somme de 10 824. 80 € a été rajoutée en dépense et 2457 € en recette. La différence de 8 367.80 € est compensée par le fonds de concours 2018 de la CCLGV.

Les fonds consignés à la Caisse de Dépôts et Consignations d'un montant de 99 594 € pour l'acquisition de la propriété TOLEDO ont été restitués à Mme RAYBAUD à sa demande. Aussi, il convient de modifier l'imputation budgétaire en inscrivant cette somme en recette au compte 275 (dépôts et cautionnements versés) et en dépense au compte 2115 -201805 (acquisition propriété bâtie).

La rénovation du clocher de l'église nécessite un complément financier de 1 790 € qui sera compensé par le fonds de concours 2018 de la CCLGV.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6 : Affaires diverses

Renouvellement de la ligne de trésorerie :

M. Le Maire précise qu'il a renouvelé, pour un an, la ligne de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds en cas de retard dans le versement des subventions.

Subventions associations :

Martine FAYAUBOST demande les délais de versement des subventions. Celles-ci seront versées dès que la trésorerie de la commune permettra de disposer des fonds nécessaires.

Ancienne Mairie :

Un nouveau compromis a été signé pour cette vente en date du 18 avril 2023, avec une signature de l'acte définitif prévue avant fin juin 2023. Il convient de rester prudent dans l'attente de cette signature.

Sirène :

La sirène d'alerte à la population va a été déplacée sur le campanile dans les prochains jours.

Travaux Route de Salernes :

Les travaux se déroulent dans les délais impartis, les travaux devraient se terminer fin juin ou début juillet. Une plus-value impacte le canal arrosant ainsi que le revêtement des trottoirs.

Bourse aux Plantes :

Cette manifestation a été un succès et a attiré beaucoup de monde malgré la pluie. Les exposants étaient satisfaits.

Un grand merci aux acteurs de cette réussite : les Amis des fleurs, les membres du CCFF et Jessie MACCIO pour le prêt des barnums.

Canal de Provence :

Martine FAYAUBOST informe que M. le Maire fait intervenir les agents du canal de Provence lors du prochain Conseil Communautaire du 25 mai 2023 à 15 h 00. Les élus sont invités à y participer.

Mai Théâtral :

Le 32^{ème} *Mai Théâtral* débutera le 13 mai prochain avec une nouvelle organisation. L'inauguration sera plus courte ainsi que le palmarès. Il y a moins d'écoles participantes. Les spectacles proposés sont tout public ou enfants.

La buvette proposera une formule barbecue.

Conseil Municipal :

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 26 juin 2023 à 18 h00.

À 17 h 45, l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.